



COMITÉ DIRECTEUR DU PATRIMOINE CULTUREL ET DU PAYSAGE (CDPATEP)

CDPATEP (2008) 25

Strasbourg, 26 mai 2008

**1^{ère} session plénière du CDPATEP
Strasbourg, 28-29 avril 2008**

PROJET DE LISTE DE DÉCISIONS

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT

La première réunion du nouveau Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage s'est tenue à Strasbourg, dans le nouveau bâtiment « Agora », les 28 et 29 avril 2008 et a été ouverte par le président en exercice, M. Alfredas Jomantas.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté après modification.

III. ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

Le Comité élit :

- président, M. Bruno FAVEL, France (premier mandat d'un an, renouvelable une fois en 2009) ;
- vice-président, M. Andreas STALDER, Suisse (premier mandat d'un an) ;

il nomme membre du Bureau

- Mme Ragnheidur H. THORARINSDOTTIR, Islande (premier mandat de deux ans),

et prolonge le mandat des membres du Bureau suivants :

- Mme Susan WILLIAMSON, Royaume-Uni ;
- M. Irakli METREVELI, Géorgie ;
- et M. Virgil NITULESCU, Roumanie, qui ont achevé leur premier mandat de deux ans et entament un second mandat (2008-2009) ;
- Mme Gislaine DEVILLERS, Belgique, qui poursuit son premier mandat de deux ans, 2007-2008 ;
- Mme Pavlina MISIKOVA, Slovaquie, qui entame son premier mandat de deux ans (2008-2009).

IV. INTERVENTION DU DIRECTEUR DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL SUR LES PRIORITÉS DU COMITÉ DES MINISTRES ET LE CONTEXTE DU NOUVEAU COMITÉ

À l'occasion de cette première réunion, M. Robert Palmer, directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, salue les membres du nouveau Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage au nom du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et de Mme Gabriella Battaini-Dragnoni, directrice générale de l'Éducation, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport, absente pour raisons de santé.

M. Palmer souligne que le mandat du nouveau Comité est en parfaite adéquation avec les lignes directrices issues du Troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement (Varsovie, mai 2005). L'adoption du mandat par le Comité des Ministres, le 30 janvier 2008, a montré une volonté claire de renforcer les secteurs du patrimoine culturel et du paysage, en particulier à travers la mise en œuvre et le suivi des textes en la matière (les conventions de Grenade et de La Valette comptent parmi les conventions du Conseil de l'Europe les plus ratifiées).

Les réactions positives des pays membres à l'invitation du Comité directeur montrent bien leur engagement envers les travaux du Conseil dans ces domaines. Cet engagement est essentiel pour

que les deux aspects – patrimoine et paysage – soient équitablement représentés dans les travaux du Comité aussi bien que dans la composition des délégations. M. Palmer attire également l'attention sur la nécessité de créer des liens entre le CDPATEP et le CDCULT. Le travail sur les bases de données de la direction mené sous l'intitulé « CulturewatchEurope » pourrait en offrir l'occasion.

Le directeur informe également le CDPATEP du contexte budgétaire pour 2008-2009 (axé sur les principes du ciblage, du renforcement et de l'efficacité). Il y aura 0 % de croissance réelle, la priorité allant à la Cour européenne des droits de l'homme et au Commissaire aux droits de l'homme. Certaines activités sont donc réduites et certains postes redéployés. La direction de la Culture n'est cependant pas plus visée que la direction de l'Éducation scolaire et extrascolaire, de l'Enseignement supérieur et des Langues et que celle de la Jeunesse et du Sport. Sous réserve des débats sur le budget qui auront lieu à la fin de l'année, les trois directions devraient voir leur budget diminué de 2 %.

Les contributions volontaires des pays et les partenariats avec d'autres institutions seront particulièrement nécessaires pour les points suivants :

- la fonction d'observatoire, englobant le suivi des conventions – HEREIN ;
- les activités ciblées de la Convention européenne du paysage ;
- les programmes de coopération régionale, en particulier en Europe du Sud-Est et dans le cadre de l'Initiative de Kiev.

La plupart des délégations comprennent les défis à relever par le nouveau Comité, mais attirent l'attention sur la nécessité d'établir un calendrier équilibré et soulignent l'importance des consultations au niveau national et du recours à une méthodologie appropriée. Le Comité devrait se concentrer sur les aspects pratiques et offrir des services aux administrations et aux professionnels des différents pays, tels que le réseau HEREIN. L'échange de vues met en évidence le besoin, pour les ministères spécialisés et les délégations, d'être en relation étroite avec les ministères des Affaires étrangères responsables du programme d'activités du Conseil de l'Europe.

V. MANDAT DU NOUVEAU COMITÉ DIRECTEUR DU PATRIMOINE CULTUREL ET DU PAYSAGE (CDPATEP)

Le Secrétariat rappelle le contexte dans lequel le mandat du nouveau Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage (CDPATEP) a été adopté, le 30 janvier 2008. Le champ d'action du CDPATEP, qui associe patrimoine et paysage, ravive une approche du patrimoine spécifique à l'action du Conseil de l'Europe. L'objectif est d'aider les pays à formuler, puis expérimenter des politiques intersectorielles et transversales en matière d'aménagement du territoire, de conservation et de développement « intégré » des espaces. Cette conception du paysage, à la croisée des politiques culturelles et de l'aménagement du territoire, vise à souligner la diversité culturelle européenne à travers un traitement qualitatif de l'environnement des citoyens, tout en insistant sur l'accès aux pratiques artistiques et culturelles.

En raison des domaines couverts et des instruments disponibles (instruments juridiques et autres du Conseil de l'Europe, « fonction d'observatoire », réseau d'information HEREIN etc.), le Comité offre un cadre propice à des travaux plus détaillés sur les méthodes et les critères applicables à une utilisation durable des ressources culturelles locales.

En réponse à la demande d'une délégation, le Secrétariat précise que conformément au mandat du nouveau Comité, le CEMAT et le CDCULT sont tous deux des partenaires institutionnels du CDPATEP.

La délégation norvégienne demande au Secrétariat de remplacer, dans le mandat, « Conseil nordique » par « Conseil des Ministres nordique » ; le Secrétariat est également invité à rectifier le nom d'ECLAS en anglais, qui devrait être « European Council of Landscape Architecture Schools » (la version française est correcte).

- a. Renforcement de l'aspect paysage dans le travail du Comité

Voir le point XV du présent rapport.

VI. SUIVI DES CONVENTIONS DU PATRIMOINE ET FONCTION D'OBSERVATOIRE

- a. Propositions concernant le suivi de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) (La Valette)

Les exposés de M. Adrian Olivier et du Secrétariat montrent les progrès significatifs accomplis concernant le suivi de la convention de La Valette, qui devrait être mené à bien avec l'appui du système HEREIN. Le groupe d'experts s'est rendu en Belgique, en Grèce, en Irlande, en Roumanie et en Norvège, et les résultats ont confirmé l'intérêt de l'exercice non seulement au niveau européen, mais aussi pour chaque pays concerné. Le questionnaire permet d'obtenir un aperçu complet des situations au niveau national. La méthode de travail expérimentée pour le suivi de la convention de La Valette pourrait être appliquée à d'autres conventions.

- b. Propositions concernant le suivi de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade)

M. Paul Drury, ancien président du CDPAT, présente le document de travail sur le suivi de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (« Convention de Grenade »).

Le CDPATEP souligne qu'il est nécessaire, dans un souci de pragmatisme, de s'appuyer sur l'expérience du suivi de la convention de La Valette, sa structure générale étant très proche de celle de la convention de Grenade. Compte tenu de la situation budgétaire actuelle et des limites en ressources humaines, il conviendra de définir des thèmes prioritaires en matière de patrimoine architectural.

La délégation d'Azerbaïdjan informe le CDPATEP que les autorités du pays espèrent signer la convention de Grenade à l'occasion de la conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe qui se tiendra à Baku les 20 et 21 novembre 2008.

Le Comité

- **approuve les propositions concernant le suivi de la convention de La Valette, ainsi que la mise en place d'un groupe de travail chargé de valider l'adaptation de l'outil informatique formé par les pays participants au projet pilote sur l'archéologie (Belgique, Grèce, Irlande, Lituanie, Norvège et Roumanie) ;**
- **invite le Bureau (1^{er} et 2 décembre 2008) à examiner la proposition de validation avancée par ce groupe et à y donner suite ;**
- **donne un accord de principe à l'orientation générale esquissée pour le suivi de la convention de Grenade et invite le Secrétariat à préparer ce suivi. Un groupe de travail similaire au groupe sur la convention de La Valette (sept pays environ) devrait être mis en place. Les pays intéressés sont priés d'en informer le**

Secrétariat.

- c. Résultats de la conférence « Conventions internationales et textes majeurs relatifs au patrimoine – bilan et perspectives » (Vilnius, 11-13 octobre 2007)

Le Secrétariat présente les résultats de la conférence internationale organisée conjointement avec la sous-commission du Patrimoine culturel de l'Assemblée parlementaire. La conférence a été une réussite, aussi bien au regard du nombre de participants que de la qualité des exposés, et a permis de faire le point sur les caractéristiques et le potentiel des différents instruments relatifs au patrimoine. Les actes de la conférence sont disponibles sous forme de document de travail et seront publiés vers la fin de l'année 2008.

Le président du CDPATEP souligne le grand plaisir que le Comité a eu à organiser cet événement et à accueillir les participants en Lituanie.

Le Secrétariat propose de donner suite à la conférence de Vilnius en organisant, à l'automne 2008, un séminaire consacré à la convention de Faro, et notamment à ce qui la rend novatrice par rapport aux conventions précédentes. Les résultats de ce séminaire pourraient être repris dans une brochure d'information sur la convention de Faro. Les pays souhaitant accueillir ce séminaire sont invités à contacter le Secrétariat.

Le Comité

- **prend note du résumé du rapport de la conférence de Vilnius ;**
- **soutient la publication en 2008 de la version finale des actes de cette conférence ;**
- **adopte des propositions en vue de l'organisation d'un séminaire sur la convention de Faro à l'automne 2008.**

- d. Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro)

Le Secrétariat informe le CDPATEP qu'à ce jour, trois pays ont ratifié la convention et dix l'ont signée. Il propose de compléter les actes de la conférence de Vilnius en élaborant une brochure d'information sur la convention de Faro. Destinée aux professionnels et aux acteurs politiques, elle viserait à expliquer les spécificités de la convention de Faro par rapport aux conventions de Grenade et de La Valette. Une telle publication encouragerait la signature et la ratification du texte. L'exercice permettrait aussi de rassembler des informations utiles en vue de la conférence des ministres du Conseil de l'Europe responsables du patrimoine culturel, proposée pour 2009.

La délégation norvégienne appelle tous les membres du CDPATEP à encourager leurs autorités à signer et/ou ratifier la convention-cadre de Faro.

Le Comité

- **prend note de la proposition d'élaborer en 2008 une brochure d'information sur la convention de Faro ;**
- **encourage les États membres à signer et à ratifier la convention de Faro.**

VII. DÉVELOPPEMENT ET GESTION DU RÉSEAU HEREIN

a. Actualité du réseau HEREIN

Après une présentation de l'avancée des travaux sur l'outil HEREIN, les discussions du CDPATEP se concentrent sur le niveau de priorité à accorder aux différentes activités du réseau. Le Secrétariat informe le CDPATEP des points suivants :

- le serveur du réseau, hébergé à titre gracieux par la Slovénie ces trois dernières années, a été transféré au Conseil de l'Europe à Strasbourg en vue de bénéficier du soutien technique de la direction des Technologies de l'information de l'Organisation ;
- le logiciel est en cours d'adaptation aux besoins liés au suivi des conventions (passage à la phase HEREIN 3), la grille de données étant notamment complétée pour tenir compte des travaux menés sur la convention de La Valette (voir le point VI du présent rapport).

Les délégations suggèrent de supprimer de la grille le chapitre 9 (« Patrimoine mondial »), ce domaine étant déjà couvert par l'Unesco.

Le CDPATEP reconnaît, par ailleurs, l'utilité d'un arrangement sur le fonctionnement du réseau. Certaines délégations s'interrogent sur le poids à accorder à ce document, qui devrait insister davantage sur les bénéfices politiques du réseau et sur l'aide qu'il peut apporter aux pays. L'accord a également pour objectif de réaffirmer fortement auprès de tous les membres du réseau l'engagement du Conseil de l'Europe et de ses États membres en faveur du réseau HEREIN. L'évolution du thésaurus a été présentée et une réunion du groupe des correspondants sur le thésaurus est prévue les 26-27 juin 2008 à Namur (Belgique).

Le CDPATEP demande au Secrétariat de prendre contact avec la Direction Générale Education et Culture de l'Union européenne afin d'envisager un partenariat dans le cadre de la méthode ouverte de coordination MOC et de l'agenda culturel européen, à l'instar des JEP et du programme d'assistance technique.

La délégation française informe les participants des préparatifs de la réunion des correspondants du réseau, qui aura lieu à Chaumont les 25 et 26 septembre 2008.

Le Comité

- **se félicite de la mise à jour des rapports en ligne et rappelle aux pays que ce processus devrait être poursuivi ;**
- **remercie vivement la Slovénie pour l'hébergement du serveur HEREIN pendant trois ans ;**
- **prend note des travaux de gestion et d'adaptation technique de la base de données actuellement en cours ;**
- **invite les délégations à étudier, avant septembre 2008, la possibilité de signer l'accord sur le fonctionnement du réseau et d'identifier dans chaque pays l'organisme qui pourrait procéder à cette signature ;**
- **invite les différentes délégations à étudier les possibilités d'apports en nature et de contributions financières volontaires ;**
- **remercie la délégation française d'avoir convié les correspondants du réseau à Chaumont ;**
- **charge le Secrétariat de renforcer les ressources humaines affectées au réseau HEREIN, de tenir le Secrétaire Général et les représentations permanentes à Strasbourg informés de l'évolution du réseau et de promouvoir le réseau dans les**

VIII. SUIVI DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

a. La Convention européenne du paysage

Le Secrétariat informe le Comité des progrès réalisés sur le suivi de la Convention européenne du paysage et des dispositions adoptées à ce jour par le Comité des Ministres concernant les outils à mettre en œuvre.

Le Comité prend note des points suivants :

- l'état des signatures et des ratifications de la Convention européenne du paysage ; le Comité invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier la convention ;
- la Résolution CM(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe (*adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008, lors de la 1018^e réunion des Délégués des Ministres*) ; le Comité demande aux États parties à la convention de traduire la résolution dans leurs langues et de présenter une candidature au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe par le biais des représentations permanentes d'ici le 31 décembre 2008 ;
- la Recommandation CM(2008)3 du Comité des Ministres aux États membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (*adoptée par le Comité des Ministres le 6 février 2008, lors de la 1017^e réunion des Délégués des Ministres*).

- b. Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et méthodologie à adopter par le CDPATEP pour son suivi (cf. document CDPATEP (2008) 20)

Le CDPATEP examine le document consacré à la mise en œuvre de la convention et débat de la méthodologie à adopter pour son suivi dans le contexte du nouveau Comité.

Le Comité

- est chargé, en vertu de l'article 10 de la Convention européenne du paysage, de mettre en œuvre la convention, d'adopter le programme annuel de travail et de formuler des propositions à moyen terme ;
- assume, conformément à l'article 11 de la Convention européenne du paysage, le rôle de comité d'organisation du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- adopte la méthodologie pour le suivi de la Convention européenne du paysage telle que définie au point III.A du document CDPATEP (2008) 20.

- c. Propositions pour le programme de travail 2008 de la Convention européenne du paysage (et prévisions de certaines activités pour la période 2009-2010) (cf. document CDPATEP (2008) 18)

Le Secrétariat présente les propositions pour le programme de travail 2008 de la Convention européenne du paysage. Le CDPATEP attire l'attention sur la nécessité d'affiner le programme de travail et indique que les activités prioritaires en 2009 et 2010 devraient être l'organisation d'une

conférence du Conseil de l'Europe sur la convention, le Prix du paysage et la réunion annuelle des ateliers.

Le Comité

- **adopte le programme de travail 2008 de la Convention européenne du paysage dans le cadre du budget ordinaire du Conseil de l'Europe ;**
- **définit les priorités pour les activités à venir en 2009-2010 : la conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage en 2009, le Prix du paysage du Conseil de l'Europe et la réunion annuelle des ateliers ;**
- **invite les États membres à verser des contributions volontaires permettant d'organiser d'autres activités, telles que celles proposées dans le document CDPATEP (2008) 18.**

IX. PROPOSITION D'ORGANISER UNE CONFÉRENCE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE RESPONSABLES DU PATRIMOINE CULTUREL EN 2009

a. Document de travail

Le Secrétariat présente la proposition d'organiser une conférence des ministres du Conseil de l'Europe responsables du patrimoine culturel en 2009, à l'occasion du 60^e anniversaire du Conseil de l'Europe et du 40^e anniversaire de la coopération européenne sur le patrimoine culturel. Il souligne que ce type de conférence se tient traditionnellement tous les six à dix ans et que chacune d'elles marque une étape dans les travaux de l'Organisation sur le patrimoine. Il n'est pas prévu que la conférence débouche sur une convention ou une recommandation aux gouvernements, mais qu'elle permette de développer une initiative commune sur le patrimoine reposant sur une définition actualisée du patrimoine et de son importance dans une Europe en évolution, à travers un meilleur usage des conventions et instruments de suivi de l'Organisation déjà existants.

b. Premier échange de vues sur les thèmes de la conférence

Le CDPATEP procède à un premier échange de vues sur les thèmes proposés à la suite de la réunion du Bureau du CDPAT (Paris, novembre 2007) et de la réunion préparatoire (Paris, mars 2008), tels que présentés dans le document de travail du Secrétariat sous le titre « Le patrimoine à l'heure du changement : défis et perspectives en Europe ».

Plusieurs délégations soulèvent la question de la nécessité d'une telle conférence et du peu de temps disponible pour sa préparation. La délégation norvégienne suggère d'axer plutôt la conférence sur le thème « patrimoine culturel et démocratie locale ». D'autres observent qu'il serait souhaitable de ne pas recouper les autres conférences proposées.

La délégation d'Azerbaïdjan signale au CDPATEP la tenue d'une conférence informelle des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe sur « Le dialogue interculturel pour la paix et le développement durable en Europe et dans les pays voisins » (voir le point XIII.a).

c. Proposition d'organiser la conférence en Roumanie – lieu et dates

La délégation roumaine juge possible d'organiser la conférence d'ici la fin de l'année 2009 et réitère sa proposition de l'accueillir. Elle signale également au CDPATEP que son gouvernement

s'est déjà officiellement engagé à organiser la conférence, même si sa composition va être modifiée par les élections de fin 2008.

Le Comité

- a tenu un premier échange de vues sur les buts de la conférence, sur la base du document de travail ;
- décide que les délégations devraient recueillir pour mi-novembre 2008 l'accord de principe de leurs autorités sur l'organisation de la conférence, soit en 2009 si possible, soit en 2010, sur le double thème envisagé : « patrimoine et démocratie locale » et « le patrimoine à l'heure du changement » ;
- invite le Secrétariat à mettre en place les consultations et les groupes de travail mentionnés dans le document de travail afin d'avancer dans les préparatifs de la conférence, en gardant à l'esprit la nouvelle approche du CDPATEP ;
- charge son Bureau d'examiner les dates et les thèmes possibles de la conférence à la suite des consultations nationales sur sa faisabilité, en s'appuyant sur les travaux préparatoires qui seront menés par le Secrétariat et les experts autour de ses thèmes et de son contenu ;
- prend note de la proposition du gouvernement roumain d'accueillir la conférence et l'en remercie.

X. INFORMATIONS SUR LES PROGRAMMES RÉGIONAUX

- Programme régional pour le patrimoine culturel et naturel du Sud-Est de l'Europe
- Commission de mise en œuvre de la reconstruction des sites architecturaux et archéologiques au Kosovo/MINUK
- Programme régional de l'Initiative de Kiev

Le Secrétariat présente l'état d'avancement des programmes régionaux et revient sur les principales manifestations organisées dans le cadre de ces programmes. La délégation grecque attire l'attention du Comité sur les « Rencontres interculturelles sur les itinéraires maritimes, lacustres et fluviaux du Sud-Est de l'Europe », qui se tiendront à Athènes du 12 au 14 juin 2008.

Le Comité prend note des informations transmises et apporte son soutien à ces initiatives.

XI. JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE – une action conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne

Le Secrétariat informe le CDPATEP des nouvelles propositions de programme pour les Journées européennes du patrimoine, développées en commun avec ses partenaires de la Commission européenne.

a. Forum 2008

Le Secrétariat insiste particulièrement sur la nouvelle série de forums annuels consacrés à la communication sur le patrimoine culturel. Le premier forum de cette série s'intitulera « Patrimoine et dialogue » et se tiendra à Bruxelles les 23 et 24 octobre 2008, à l'occasion du 20^e anniversaire des Journées européennes du patrimoine en Belgique et dans le cadre de « 2008, Année européenne du dialogue interculturel ». Il est organisé avec le soutien de la Fondation roi Baudouin, ancien bureau de liaison des Journées européennes du patrimoine.

La délégation belge précise qu'il n'est pas fait de distinction entre paysage et patrimoine en Belgique, ce qui sera implicite lors du Forum. Elle attire l'attention sur le fait que les trois

organismes gouvernementaux travaillent ensemble à l'organisation du Forum avec la communauté germanophone.

L'ICOMOS salue cette initiative et informe le CDPATEP de sa volonté de participer au forum.

Les membres du CDPATEP sont vivement encouragés à prendre part au forum.

b. Site Internet

Le site Internet des Journées européennes du patrimoine est désormais géré par le Secrétariat européen des Journées, à Strasbourg.

c. Action vers les médias dans le cadre des nouvelles propositions

Le Secrétariat informe le CDPATEP des progrès accomplis dans le cadre de ce nouveau volet et invite les membres du CDPATEP à lui transmettre toute information sur les chaînes de télévision qui souhaiteraient participer.

Le Comité

- **prend note des informations fournies par le Secrétariat sur la nouvelle orientation des Journées européennes du patrimoine entreprise en étroite coopération avec la Commission européenne, et approuve l'idée d'organiser chaque année un forum professionnel sur l'interprétation du patrimoine culturel et la communication autour de ce patrimoine ;**
- **prend note des dates du forum organisé à Bruxelles (23-24 octobre 2008) et remercie la Belgique pour son aimable invitation ;**
- **soutient les propositions en matière de relations avec les médias et d'identification de partenaires médiatiques susceptibles de participer au « lancement virtuel » des Journées ;**
- **invite les délégations à faire savoir si leurs pays seraient prêts à accueillir un forum dans les années à venir ;**

XII. IDENTITÉS CULTURELLES, VALEURS PARTAGÉES ET CITOYENNETÉ

a. Rapport final du projet post-Sommet

b. Résultats des trois axes du projet : Manifeste pour une appartenance culturelle multiple, Petit guide des valeurs pour la vie en démocratie et Découvrir l'autre face du patrimoine

Le professeur Jean Pétaux résume les résultats du projet post-Sommet « Identités culturelles, valeurs partagées et citoyenneté » et ceux du forum « Pour une Europe des valeurs culturelles », qui a clôturé le projet (Strasbourg, 3 décembre 2007). Il présente aux participants le Manifeste pour une appartenance culturelle multiple et le Petit guide des valeurs pour la vie en démocratie, élaborés en amont du forum.

c. Suites à donner au Projet

Le Secrétariat informe le CDPATEP que les mesures nécessaires à la publication du Manifeste et du Petit guide ont été prises et que plusieurs propositions de séminaires destinés à les promouvoir sont à l'étude, avec des partenaires issus de la société civile et d'ONG des États membres.

Par ailleurs, les travaux continuent sur le troisième axe du projet post-Sommet (l'interprétation interculturelle du patrimoine), qui sera abordé lors du premier forum organisé dans le cadre des Journées européennes du patrimoine : « Patrimoine et dialogue » (Bruxelles, 23-24 octobre 2008).

Le représentant de l'ICOMOS attire l'attention sur la charte Ename, qui va dans ce sens, et signale que l'ICOMOS est disposé à coopérer avec le Secrétariat sur ce sujet. Le représentant du Conseil européen des urbanistes (CEU) exprime également le soutien de son organisation à ces travaux.

Le Comité

- **prend note du présent rapport et des textes résultant de cette activité ;**
- **demande au Secrétariat d'assurer en 2008 la publication des versions définitives du Manifeste pour une appartenance culturelle multiple et du Petit guide des valeurs pour la vie en démocratie, telles que présentées lors du forum de clôture du projet le 3 décembre 2007 ;**
- **encourage les institutions appropriées au sein des États membres à promouvoir ces publications lors de manifestations ou colloques organisés dans leur pays ;**
- **demande au Secrétariat de donner suite aux travaux sur l'interprétation interculturelle du patrimoine dans le cadre du suivi des conventions relatives au patrimoine, des Journées européennes du patrimoine et du projet « Cités interculturelles ».**

XIII. DIALOGUE INTERCULTUREL

a. Conférence des ministres de la Culture à Baku (Azerbaïdjan), 20-21 novembre 2008

La délégation d'Azerbaïdjan informe le CDPATEP de la conférence informelle des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe, « Le dialogue interculturel pour la paix et le développement durable en Europe et dans les pays voisins », qui aura lieu à Baku les 20 et 21 novembre 2008. L'Azerbaïdjan faisant partie du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO, la conférence concerne aussi bien les États membres du Conseil de l'Europe que ceux de l'UNESCO, qui y assisteront en tant qu'observateurs. Ce sera l'occasion d'un dialogue avec les pays voisins de l'Azerbaïdjan.

La délégation française fait remarquer que la rencontre de Baku se tient aux mêmes dates que le Sommet formel des Ministres de la Culture des 27 pays membres de l'Union européenne à Bruxelles les 20 et 21 novembre 2008.

b. « Cités interculturelles »

Le Secrétariat présente les objectifs du projet et donne des informations concernant les premières étapes de sa mise en œuvre et la participation de plusieurs villes. Le projet contribuera au suivi du Livre blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel. Les questions de patrimoine

devraient être introduites, lorsque c'est possible, dans d'autres initiatives menées dans les villes participantes au projet.

Le Comité prend note des informations concernant :

- **la conférence informelle des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe sur « Le dialogue interculturel pour la paix et le développement durable en Europe » ;**
- **les avancées du projet « Cités interculturelles ».**

XIV. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2008 ET PRIORITÉS POUR 2009

- Discussion sur les priorités pour 2009

Le programme 2008 a été présenté et commenté à travers les différents points de l'ordre du jour. S'agissant du programme 2009, le directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel a donné des informations sur les priorités du Comité des Ministres et sur le contexte budgétaire. Pour le volet patrimoine, les priorités de 2009 seront semblables à celles de 2008, l'accent étant particulièrement mis sur le renforcement du suivi des conventions relatives au patrimoine, l'adaptation et le développement de l'outil HEREIN, la faisabilité d'une conférence des ministres du Conseil de l'Europe sur les valeurs du patrimoine dans la société actuelle et son rôle dans la démocratie locale, les travaux préparatoires en vue de cette conférence et enfin, la nouvelle orientation des Journées européennes du patrimoine en tant qu'action européenne menée en commun avec la Commission européenne et en tant que contribution spécifique du thème du patrimoine à la diversité et au dialogue.

Les priorités pour le volet paysage sont définies au point VIII du présent rapport.

Le Comité confirme les priorités mentionnées ci-dessus pour 2009.

XV. ÉCHANGE DE VUES SUR LES FUTURES MÉTHODES DE TRAVAIL À ADOPTER PAR LE CDPATEP

À l'issue des discussions tenues lors de cette première réunion, le CDPATEP se félicite du rapprochement opéré entre paysage et patrimoine culturel. Il estime que les débats devraient se répartir de façon équilibrée entre les deux thèmes et que la composition des délégations devrait refléter le champ d'action du nouveau Comité.

Plusieurs délégations proposent que le Bureau du CDPATEP se concentre sur les méthodes de travail du nouveau Comité lors de sa prochaine réunion et définisse des points d'ordre du jour simplement donnés pour information, sans que cela n'exclue que les membres du CDPATEP soulèvent des questions à leur sujet lors des réunions.

Le CDPATEP demande au Secrétariat d'étudier la possibilité que le Comité compte deux vice-présidents, l'un spécialisé dans les questions de patrimoine culturel et l'autre dans les questions de paysage.

Le Comité

- **demande à son Bureau de se concentrer sur les méthodes de travail du nouveau Comité et de formuler des propositions pour la prochaine réunion du CDPATEP ;**
- **invite le Bureau à définir, pour la prochaine réunion, des points d'ordre du jour qui pourraient être simplement donnés pour information et non pour débat ;**
- **demande au Secrétariat d'étudier la possibilité que le Comité compte deux vice-présidents.**

XVI. RELATIONS AVEC LE CDCULT

Le président du CDCULT informe le CDPATEP des nouvelles orientations du programme d'activités du CDCULT ces deux dernières années et des progrès accomplis concernant sa fonction d'observatoire de la gouvernance en matière culturelle.

a. « CulturewatchEurope »

Le président du CDCULT souligne l'importance de la participation et de la contribution du CDPATEP à cet observatoire, qui devrait tirer le meilleur parti possible des travaux menés dans le cadre du Compendium, d'HEREIN, d'Eurimages et de l'Observatoire de l'audiovisuel.

Le Comité

- **prend note des informations fournies par le président du CDCULT sur « CulturewatchEurope » ;**
- **demande au Secrétariat de le tenir informé des prochaines étapes du développement de « CulturewatchEurope » et de la participation du système HEREIN à ce processus.**

b. Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Le Secrétariat informe le CDPATEP des dernières évolutions des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, et en particulier de l'adoption le 10 octobre 2007 par le Comité des Ministres de la Résolution (2007) 12 sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Le CDPATEP se dit préoccupé par le fait que le Conseil d'orientation ne se soit pas réuni depuis très longtemps. Le Secrétariat précise que le Conseil se réunira à l'automne.

Le CDPATEP décide qu'il continuera d'être représenté au Conseil d'orientation des Itinéraires culturels par MM. Alfredas JOMANTAS (Lituanie) et Virgil NITULESCU (Roumanie).

Le Comité

- **prend note de la Résolution du Comité des Ministres sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ;**
- **décide que MM. Alfredas JOMANTAS (Lituanie) et Virgil NITULESCU (Roumanie) continueront de le représenter au Conseil d'orientation des Itinéraires culturels ;**
- **demande au Secrétariat de l'informer des dates des prochaines réunions du Conseil d'orientation.**

XVII. SUIVI DES ACTIVITÉS DU CDPATEP ET MISSIONS SPÉCIFIQUES DE SES MEMBRES

Au cours de sa dernière réunion, le CDPAT a confié à ses membres une série de tâches spécifiques. Elles sont confirmées par le CDPATEP.

Le Comité confirme l'attribution des missions suivantes à ses membres :

- **Suivi des conventions :..... pour 2008-2009, Mme Susan WILLIAMSON (R-U), M. Irakli METREVELI (Géorgie) et Mme Pavlina MISIKOVA (Slovaquie) ;**
- **HEREIN :..... pour 2008-2009, Mme Gislaine DEVILLERS (Belgique), M. Bruno FAVEL (France), Mme Malgorzata FOKT-WILLMANN (Pologne) et M. Dag MYKLEBUST (Norvège) ;**
- **Coopération technique : pour 2008-2009, M. Borislav SURDIC (Serbie) et Mme Jelka PIRKOVIC (Slovénie) ;**
- **Journées européennes du patrimoine :..... pour 2008-2009, Mme Malgorzata FOKT-WILLMANN (Pologne) ;**
- **Relations avec le CDCULT :..... pour 2008-2009, Mme Françoise GAMERDINGER (Monaco) ;**
- **Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées :..... pour 2008-2009, Mme Ragnheidur H. THORARINSDOTTIR (Islande) est nommée pour représenter le CDPATEP lors des travaux sur le Plan d'action en remplacement de Mme Anna Conticello (Italie) ;**
- **CEMAT : pour 2008-2009, M. Audun MOFLAG (Norvège).**

XVIII. LABEL EUROPÉEN DU PATRIMOINE

La délégation française informe le CDPATEP du contexte du Label européen du patrimoine et de son état d'avancement actuel. Elle signale au CDPATEP que certains pays ont demandé à ce que le Conseil de l'Europe rejoigne ce processus. La présidence française de l'Union européenne réfléchira à la manière d'associer le Conseil de l'Europe à ces travaux dans les six mois à venir. La délégation signale également au CDPATEP que les pays voisins des États membres de l'Union européenne sont invités à participer au Label et que la Suisse participe à cette initiative.

La délégation du Royaume-Uni suggère qu'un document d'information sur les critères et les arrangements en la matière serait utile pour une discussion du CDPATEP concernant le Label Européen du Patrimoine.

Le Comité prend note de l'état d'avancement du projet de Label européen du patrimoine.

XIX. DIVERS

Le représentant du Secrétariat présente les travaux de la « task force » sur la cohésion sociale au XXI^e siècle sur le thème « Vers une Europe active, juste et cohésive sur le plan social », et attire l'attention du CDPATEP sur l'implication du secteur du patrimoine dans les activités à venir.

XX. ADOPTION DU PROJET DE LISTE DE DÉCISIONS

La liste de décisions du CDPATEP est adoptée par voie électronique.